

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse des administrateurs du district d'Annecy (Mont-Blanc), lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse des administrateurs du district d'Annecy (Mont-Blanc), lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 167;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16758_t1_0167_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

la paisible jouissance d'un gouvernement républicain. Déjà votre décret du 14 messidor avoit rempli notre attente; nous nous sommes hâtés de vous en féliciter. Il fera le bonheur de la République quand toujours en des mains pures il sera l'effroy des méchants et la sauvegarde des bons, oùi nous l'avons juré le maintien du gouvernement révolutionnaire établi sur les principes de vertu de justice, de probité pour tout le tems qu'il sera jugé nécessaire, et nous serons fidèles à nos serments. Toujours nous aimerons et respecterons les loix : toujours nous soutiendrons l'unité et l'indivisibilité de la République : toujours nous défendrons la liberté, l'égalité; et s'il nous falloit périr pour elle notre dernier soupir seroit pour le salut de notre pays, pour celui de la représentation nationale.

Continuez, Représentans du peuple à bien mériter de vos concitoyens, la plus douce jouissance, celle de faire et d'avoir fait des heureux : travaillez donc avec le mesme courage, à l'affermissement de notre bonheur; et préparez nous, ainsi qu'à nos épouses, à nos enfans, la douce et sensible satisfaction de dire, à la fin de vos travaux : les voilà *les sauveurs de la patrie*.

Les membres du comité de correspondance de la société républicaine de la commune de Caen.

AMELINE, LEDEUIL, SAMUEL PAISANT, HOMOEL, LECARPENTIER, DETRUISSARD, FLEURY.

7

Les administrateurs du district d'Anecy [Mont-Blanc] applaudissent à l'énergie avec laquelle la Convention nationale, dans la journée du 9 thermidor, a foudroyé l'usurpateur des droits du peuple et sa faction sanguinaire; ils provoquent toute sa sévérité contre l'aristocratie et le modérantisme qui, depuis cette époque, mettent tout en œuvre pour perdre les patriotes les plus énergiques et les plus purs.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (10).

8

Le conseil-général de la commune, le tribunal de paix et la société populaire d'Anet, département d'Eure-et-Loir, demandent vengeance de l'atteinte portée à la représentation nationale dans la personne d'un de ses membres, et que le sol français soit purgé de ces faux patriotes qui veulent comprimer jusqu'à la pensée

même; ils ne reconnoissent pas d'autre point de ralliement que la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (11).

[*Le conseil général, le tribunal de paix et la société populaire d'Anet à la Convention nationale, le 3^{eme} jour s.-c. an II*] (12)

Dignes représentans d'un peuple libre

La commune d'Anet, qui ne connoit d'autorité légitime que celle qui est déléguée par le peuple souverain, mais qui alors scait tout ce qu'elle lui doit d'amour et d'obéissance, vient d'être cruellement blessée du coup qui a frappé celui des représentans de la nation qui a osé le premier déployer la sainte audace de la liberté sous les yeux du plus féroce despotisme. La patrie est outragée, citoyens, et vous lui devés une vengeance éclatante, qui enveloppe tous les complices de cet attentat exécration. Assés, et trop longtems la liberté n'a été qu'en paroles, tandis que la tyrannie était en action. Depuis trop longtems, des intrigans, sous le nom sacré de l'égalité qu'ils blasphèment, ne veulent et n'opèrent en effet que l'abjection de leurs frères. Illustres représentans d'un peuple libre, c'est à vous à purger le sol français de ce charlatanisme effronté, qui sous le masque du patriotisme voudroit comprimer jusqu'à la pensée même. Protecteurs des droits de l'homme, que vous avez déclarés, vous le ferés jouir de celui de la liberté; vous l'en ferés jouir indéfiniment sauf la répression de la calomnie qui ne doit jamais souiller les écrits d'un véritable patriote. Que l'ignorance déploye ses ailes ténébreuses sur des esclaves; c'est leur sort de n'ouvrir les yeux qu'aux éclairs orageux du despotisme. L'instruction est l'héritage des hommes libres, c'est à son flambeau que viennent pâlir le faux civisme et la friponnerie. La Convention nationale est chargée du dépôt de l'instruction publique, c'est à ce foyer de raison que nous voulons puiser, et nulle part ailleurs. La route des vertus républicaines dans laquelle nous voulons marcher, doit être éclairée par le soleil pur et bienfaisant de la vérité, et non pas par les lueurs pâles et sanglantes des volcans quelques beaux noms qu'ils usurpent.

Citoyens! le peuple françois vous a délégués, il n'a pas d'autre point de ralliement. Dites un mot; nos cœurs et nos bras sont à vous.

Salut et fraternité.

BENOT, *maire*, DEVESLY, *agent national*,
BIGAUX, *juge de paix*,
et douze autres signatures.

MANSON, *président*, CHERON,
RAVEUIL, *secrétaires de la société populaire*.

(11) P.-V., XLVI, 173-174. *Ann. Patr.*, n° 641; *J. Fr.*, n° 735; *M. U.*, XLIV, 140.

(12) C 321, pl. 1344, p. 21.

(10) P.-V., XLVI, 173.